ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabacs manufacturés

Question écrite n° 96602

Texte de la question

M. Alain Merly appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'initiative des fabricants de tabac de mettre sur le marché des cigarettes parfumées qui ont un pouvoir d'attraction particulièrement fort chez les jeunes. La présentation du paquet, la couleur et l'odeur agréables des cigarettes sont particulièrement bien étudiées pour séduire les jeunes. Le consommateur n'a pas l'impression de fumer une cigarette mais de consommer un bonbon, Il existe désormais plusieurs parfums : chocolat, vanille, barbe à papa, ou bien encore melon. L'image négative du tabagisme est ainsi fortement atténuée. Le prix demeure également moins élevé qu'un paquet de cigarettes traditionnel. Tous les éléments semblent ainsi réunis pour inciter à fumer, en dépit des efforts de prévention accomplis depuis 2002 par le Gouvernement. Il souhaite connaître les dispositions qu'il envisage pour empêcher cette nouvelle offensive des cigarettiers.

Données clés

Auteur : M. Alain Merly
Circonscription : Lot-et-Garonne (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 96602
Rubrique : Agroalimentaire
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6128